

PROCES-VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 22 Octobre 2012

L'an deux mille douze, le lundi 22 Octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 09 Octobre 2012, se sont réunis en séance ordinaire et publique à Douains, sous la présidence de M. Gérard VOLPATTI, Président.

Il procède à l'appel nominal des délégués et constate la présence des **délégués titulaires** suivants :

Nicole DELATRE, Joseph PLACIER, Michel CITHER, Jocelyne RIDARD, Joseph RENARD, Jean-Michel de MONICAULT, Nicole NUYENS, Daniel BOISARD, Jacques POUCHIN, Alain GUENEAU, Pascal JOLLY, Véronique SIPMA, Louis-Joseph HENRY, Didier HERBEAUX, Marie-Josèphe LIGIER, Gilbert NOEL, André TURC, Jean-Louis PAUL, Marc VANCAEYZEELE, Yves ROCHETTE, Mauricette PERLY, Jean BONNAFOUS, Jean-Jacques CHOLET, Christian LE DENMAT, Céline MIRAUX, Patrick HEITZ, Jean-Pierre METAYER, Pierre ROUGEOT, Jack COQUENTIN, Gérard VOLPATTI, Cécile CARON, Pieternella COLOMBE, Dominique LE LOUEDEC, Jean-Michel MAUREILLE, Jean-Yves HILLION, Jean-Marie PALAIS, Marcel BENY, Moïse LEVASSEUR, Philippe NGUYEN THANH, Jean-Luc PIEDNOIR, Jean-Claude MARY, Guillaume GUIBET, Lysianne ELIE PARQUET, Christian BIDOT.

Délégués suppléants votants / pouvoirs :

Marie-Paule BIDEAU, Christian LEFEVRE, Jacqueline POTEL, Gilbert BERNARDIN, Jean-Luc DELETRE, Marc WEIPPERT.

Délégués suppléants non votants :

Geneviève CAROF, Daniel BRETON, Jacky SABOURIN, Marie-Paule BIDEAU, Frédérique DAIGREMONT, Héléne DUMUR, Henri VENTROUX, Philippe SAMSON, Daniel GABANOU, Dominique BROSSEAU, Michel BRICOUT, Marie BONNANS, Pascal POISSON, Christian ROUSSEAU.

Délégués titulaires absents/excusés :

Michel MENARD, Maurice LEVACHER, Michel DUVAL, Guillaume GRIMM, Fernando ALVES, Claude LANDAIS, Pierre DURO, Jean-François GAFFIOT, Claude BRICOUT, Michel MARCHAND, Lucien TESQUET, Pascal LEHONGRE, Martial CHEVALLIER, Jean-Luc LECOMTE, Claude ANSEAUME.

Délégués suppléants absents/excusés :

Isabelle BESSAC, Sébastien VALLENGELIER, Bernard GUILLOIS, Chantal SIMONETTI, Geneviève de SONNEVILLE, Olivier BRUERE, Alain PLEGE, Armelle DEWULF, Pascal DUGUAY, Luc HEBERT, Jean BARBIER, Henri BERGAMI, François LAMY, Pierre LANCESTREMERE, Vincent COURTOIS, Olivier JOLY, Claudie ASMONTI, Philippe DESPRES, Didier COURTAT, Yves DERA EVE, Claire LEMPERNESSE, Liliane HENRY, Michel VERGNOL, Serge CHAYE, Frédérique FAULQUE de JONQUIERES, Isabelle MACE, Jean JOUAULT, Claude WOLFF, Gérard NININ, Jean-Luc MAUBLANC, Eric PICHOU, Michèle DUCARDONNET, Christelle JONOT, Alain JOURDREN, Isabelle DUPONQ, Maryse AVICE, Bernard PATIN, Xavier AGUSTI, Mohamed Ali ADRAOUI, Héléne SEGURA, Anne GRANIER.

M. Gérard VOLPATTI constate que le quorum est atteint

M. Christian LEFEVRE (délégué suppléant de la commune de La Chapelle-Réanville)
est désigné Secrétaire de séance

Informations diverses :

1. Emprunt pour les investissements de l'Assainissement :

M Volpatti rappelle qu'un rapport devait être remis ce soir, concernant un emprunt de 1.500.000 € qu'il convient de contracter afin de financer les investissements Assainissement.

Il informe qu'aucune banque n'accepte à ce jour, d'accorder de prêt sur une durée supérieure à 15 ans.

Aussi, dans le cadre de ses délégations en matière de décision de recours à l'emprunt, le Bureau a donc délibéré ce soir sur les propositions bancaires qui lui ont été adressées.

En conséquence, le Bureau a retenu les deux offres suivantes :

- ***Emprunt de 1.000.000 € auprès de la Société Générale dans les conditions suivantes :***
 - Montant : 1.000.000 € ;
 - Durée : 15 ans ;
 - Taux fixe : 4.20 % (taux fixe de marché à toper par téléphone et qui ne peut être supérieur à 4.30%);
 - Base de calcul des intérêts : exact/360 ;
 - Type d'amortissement du capital : linéaire ;
 - Périodicité des amortissements du capital : trimestrielle ;
 - Périodicité des intérêts : trimestrielle ;
 - Modalités de remboursement anticipé : préavis de jours et indemnité actuarielle ;
 - Commissions et frais : néant.
- ***Emprunt de 500.000 € auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions suivantes :***
 - Montant : 500 000 € ;
 - Durée : 15 ans ;
 - Taux fixe de 2.85 % les cinq premières années puis arbitrage taux fixe/taux variable à l'issue de cette période ;
 - Base de calcul des intérêts : 90/360 ;
 - Type d'amortissement du capital : linéaire ;
 - Périodicité des amortissements du capital : trimestrielle ;
 - Périodicité des intérêts : trimestrielle ;
 - Modalités de remboursement anticipé : préavis d'un mois et indemnité actuarielle (sans indemnité à l'issue de la période de cinq ans) ;
 - Commissions et frais : 0.10% du capital emprunté.

2. Approbation du rapport d'activités 2011 de la Cape

M Volpatti relance à nouveau les communes qui n'ont encore pris acte du rapport d'activités 2011 de la Cape.

3. Prochain Conseil Communautaire

La prochaine réunion se tiendra le Lundi 10 décembre à 18 heures, au Siège de la Cape.

4. Règlementation en matière d'accès aux déchetteries

Depuis avril 2008, le SETOM a pris en charge l'exploitation des 3 déchetteries du territoire de la Cape. Des pratiques inacceptables ont été identifiées dans les déchetteries, et le SETOM souhaite y mettre fin. C'est pourquoi, son conseil syndical a décidé de mettre en place un dispositif de règlementation en autorisant l'accès aux déchetteries aux seuls usagers de la Cape et des communes conventionnées détenteurs d'une carte. La Cape est favorable aux contrôles des entrées car il a été effectivement constaté par la collectivité elle-même de nombreux abus engendrant des surcoûts importants pour notre collectivité.

Cette carte d'accès opérera comme un filtre permettant un contrôle fin des entrées sur ces sites et assurant ainsi de n'accueillir que les usagers du territoire. En effet, le gardien exigera la présentation de cette carte avant tout dépôt. Ce dispositif entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Il est rappelé qu'une seule carte est distribuée par foyer et qu'elle devra être délivrée uniquement sur présentation d'un justificatif de domicile. Il est également impératif de compléter le fichier lors d'une distribution.

Ainsi, un sac est à retirer à l'issue de la réunion. Il contient un courrier sur toutes les instructions pour la distribution des cartes, le fichier à compléter, les cartes, le stylo et un accusé de réception à redonner signé. Les communes de Bueil, Villiers en Désoeuvre, Neuilly, Gasny, Sainte-Geneviève-Lès-Gasny et Giverny recevront leurs cartes ultérieurement car il s'agit de conventions avec d'autres collectivités pour l'accès aux déchetteries d'Ivry-la-Bataille et de Gasny.

★★★★★

5. Ordre du jour : projet de reconversion du site du LRBA

La réunion de ce soir est un point d'étape sur les réflexions menées quant à la reprise du site du LRBA et son projet de reconversion.

La commission « développement économique » s'est réunie à plusieurs reprises afin de travailler sur ce dossier, de concert avec la ville de Vernon et le Conseil Général de l'Eure.

Par souci d'informations et de totale transparence, deux rapports ont été adressés aux délégués s'agissant d'une part, de l'adhésion de la Cape à une Société Publique Locale et d'autre part, de l'établissement du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD).

M. VOLPATTI précise qu'il n'y aura aucun vote à l'issue de ce conseil ; l'objectif étant de débattre sur le projet de reconversion proposé.

Il remercie M. ROCHETTE et l'ensemble des services des trois collectivités concernées, pour le travail accompli.

Intervention de M ROCHETTE : présentation du projet (document powerpoint)

M ROCHETTE se dit « rapporteur » d'un plan d'actions envisagé pour la reprise du LRBA. Il remercie à son tour les services de la Cape, de la ville de Vernon, du Conseil Général de l'Eure mais aussi de la Préfecture, qui ont permis d'aboutir à ce projet.

Il débute la présentation du document Powerpoint qu'il a élaboré et reprend notamment les éléments suivants :

a) La fermeture du LRBA :

- Créé en 1946, expertise pour le compte de la DGA; 1971 naissance SEP VERNON, devient SNECMA; techniques des paliers magnétiques → S2M (1976) → SKF magnetics en 2007.
- Décision en 2008.
- Fermeture fin 2012.
- A ce jour l'intégralité des activités de production transférées sur autres sites (BRUZ, Base 105 EVREUX, Bassin des carènes).
- Le 31/10/2012 arrêt du gardiennage Gendarmerie.
- Le 31/12/2012 abandon de la sous-traitance informatique, la sécurité, et l'entretien.

b) Le foncier du LRBA :

370 ha : 304 ha Ministère Agriculture avec gestion par l'ONF et 69 ha cessibles

1) Le groupe AB: stockage+bureaux

20 bâtiments pour environ 34.000m² (59.000 m² développés)

Assiette foncière: 12Ha (pour partie PPRT 140 mbar, non dépolluée)

2) Le groupe S

Zone de friches avec 7 grands bâtiments d'entreposage (140 mbar, non dépolluée et amiantée)

Assiette foncière: 10Ha

3) Le groupe C: logements pavillonnaires

132 pavillons dont 91 ont été réhabilités et 9 sont à détruire

Assiette foncière: 15Ha, 50 et 140 mbar, dépolluée 50 cm

4) Les équipements sportifs

2 terrains de football, 3 terrains de tennis, 3 salles de sport, un centre équestre.

(140 mbar, dépolluée) - Assiette foncière: 13 Ha

5) Une zone d'hébergements collectifs (groupe E)(140 mbar)

c) La procédure de cession :

- Une cession (hors domaine forestier) à l'euro symbolique
- Vernon est la première collectivité éligible, suivie de la CAPE
- La mairie de Vernon s'est prononcée le 12 juin 2012 pour la reprise du site
- La cession est conditionnée par un projet de reprise (CRSD)
- L'acquéreur sera substitué à l'Etat pour les droits et les obligations liés aux biens qu'il reçoit (possible nécessité de diagnostics supplémentaires liés à la dépollution...)
- Toute cession d'immeuble dans un délai de 15 ans entraîne le versement d'un complément de prix à l'Etat (complément de prix = (Prix de cession - les charges supportées par l'acquéreur initial) /2

- Accord écrit de « retour à bonne fortune » sur 3 exercices et non année par année: bilan trisannuel

d) Les contraintes du site :

- Etude historique pyrotechnique (DEKRA),
- diagnostic qualité des sols (IDDEA): traces, hydrocarbures, métalliques,..
- Un accès routier difficile
- L'hétérogénéité et la taille du site
- Un assainissement collectif non règlementaire
- Un réseau d'eau potable: captage albien (100 000m³/an, alim Snecma, Terh)
- Chaudière centralisée pour le groupe AB
- Gardiennage du site indispensable – pavillons, bat AB, zone sportive
- L'aménagement des bâtiments rend difficile leur revente en l'état
- PPRT: b1/r3 140/50 Mbar, b2 50/35 Mbar, Prescription, recommandation, surcout 15%

e) Les atouts du site :

- Site vaste, opportunité de développement
- Un site sécurisé pour des entreprises ayant le même besoin
- Un site situé à moins d'une heure de Paris
- Un environnement paysager exceptionnel
- Des logements type pavillonnaires, petits collectifs, en bon état
- Un contrat (CRSD) – 5 M€

f) Le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) :

- Le site de Vernon a été retenu parmi les sites éligibles au CRSD qui s'applique aux territoires touchés par la disparition de plus de 200 emplois: arbitrage et validation du premier ministre
- Deux objectifs prioritaires sont poursuivis:
 - ✓ Accompagner la reconversion du site pour éviter la transformation en friche
 - ✓ Dynamiser le territoire et accroître son attractivité afin de reproduire une activité économique comparable à ce qui préexistait avant le départ du LRBA
- Le CRSD est doté d'une enveloppe de 5 M€, durée 3 + 2 ans

g) Le projet de reconversion du site :

- 2011, Cape, CG, Vernon: quel projet pour ce site ?
- APS mandatée par EPFN: Scénarios de reconversion du site: 114K€ ttc, 50%EPFN, 20%CG, 15%CAPE, 15%Vernon, 99 jours
- Diagnostic par bâtiment, coût d'entretien, démolition, potentialité de reconversion, en synthèse:

- ✓ Groupes peu homogènes en termes de bâti, des destinations plus évidentes pour certains groupes, pas de reconversion globale
- ✓ Quatre grands principes fondamentaux :
 - Mixité: économiques, enseignement, tourisme, sport, loisirs, résidentiel
 - Porter une opération emblématique axe seine: rayonnement du territoire
 - Financements état au plus près du site: renforcer son attractivité
 - Schéma de gouvernance collégiale garantissant les intérêts de chaque collectivité, avant transfert selon les compétences exercées : création d'une SPL

PISTE ET PROJET GLOBAL DE RECONVERSION (vue globale)



h) Les cinq axes stratégiques du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) :

Axe 1 : la relance d'une activité économique en prise avec le territoire et les grands enjeux qui guident son développement :

- Potentiel de reconversion du site AB
 - Principale opportunité du site: bureaux, stockage: bon état général
 - Ecoles d'ingénieurs
 - Musées (de l'aéronautique, des jeux vidéos...)
 - Entreprises du secteur tertiaire (possibilité de créer une pépinière ou hôtel d'entreprises)
 - Reconversion en unités fonctionnelles indépendantes;
 - De la déconstruction, de la réhabilitation

Axe 2 : le développement d'une offre touristique nouvelle et le renforcement de l'offre sportive et de loisirs :

- Attirer un public familial, activités ludiques, culturelles et sportives
- Réhabilitation des équipements sportifs, mise aux normes
- Accro-branches
- Création d'un parc animalier
- Création d'un éco-golf au coeur du quartier
- Mise en place d'un espace résidentiel touristique (en lien avec Giverny)
- Pôle muséal à vocation technologique et spatiale, sous réserve de viabilité économique

Axe 3 : l'affirmation d'un site à l'urbanisme maîtrisé, à la gestion éco-responsable, en cohérence avec son territoire et l'environnement naturel exceptionnel dans lequel il s'inscrit :

- Voies forestières et voies douces sur l'ensemble du site
- Etude de faisabilité d'un réseau de chauffage collectif à partir de la biomasse issue de l'exploitation forestière locale (image et réalité économique (à vérifier))

Axe 4 : la mise à niveau du site aux standards urbains et de développement durable :

- Requalification du site (Voirie, électricité, éclairage, gaz, signalisation, mobilier urbain, espaces verts)
- Réseau assainissement eaux usées non réglementaire
- Réseau eau potable
- Améliorer l'accès au site
- Vente des pavillons, soit individuellement (conserver un attachement fort au site, soit investisseur unique: recettes contribuant à financer la SPL)
- Conserver les collectifs: mixité sociale, accueil des étudiants

Axe 5 Ingénierie, portage, promotion et prospection :

- Une étude prospective de reconversion du site, pilotée par Eure Expansion, 325 K€ TTC, 80% CRSD, 20% CG (Eure Expansion), délais de livraison Mars 2013, 3 volets:
 - ✓ La première porte sur les écoles d'enseignement supérieur (cabinet SEMAPHORE)
 - ✓ La seconde porte sur les entreprises du secteur aéronautique et spatial (IBT PARTNER)
 - ✓ La troisième porte sur les entreprises ayant une activité dite « sensible » (SOFRED)
- Montage d'études: découpage foncier du site, plan d'urbanisme, équipements publics, PLD, dossier de ZAC,...
- Définition d'un schéma directeur d'aménagement.

i) La gouvernance du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) :

- Comité de pilotage :
 - ✓ Préfet de l'Eure
 - ✓ Président du Conseil Régional
 - ✓ Président du Conseil général
 - ✓ Président de la Cape
 - ✓ Maire de Vernon
 - ✓ Autres représentants des co-financeurs (syndicat mixtes, entreprises,...)
 - ✓ Président de la CCI
 - ✓ Délégué régional aux restructurations des sites de défense
 - ✓ Représentant de la DATAR
- Réunion au moins une fois par an
- En cours de contrat réorientation possible des actions et des moyens financiers disponibles
- Evaluation annuelle de la mise en œuvre du CRSD présentée par le Comité de Pilotage selon des indicateurs nationaux (PATRA: programme d'accompagnement territorial du redéploiement des armées)
- Adaptation du CRSD possible par simple avenant.

j) La gouvernance du site : création d'une SPL

- SPL: Société anonyme de droit privé, mise en concurrence des marchés selon la procédure dite « in house »
- Attribution par la ville de Vernon sans consultation publique, de la concession d'aménagement du site
- Les actionnaires de cette SPL seraient la CAPE, la ville de Vernon et le Conseil Général
- Le capital de la SPL pourrait être de 405.000 €, soit 135.000 € par partenaire (le Conseil Régional intervient au titre du contrat d'agglo)
- La SPL réaliserait le CRSD (prioritaire) (5ans), ainsi que les actions de reconversion non incluses dans le CRSD
- Conseil d'administration: 9 personnes (3/3/3); Assemblée générale
- Direction de la SPL (un DG et non un PDG)
- La règle du jeu: le Pacte d'actionnaire: part du risque pour chacun, quid des biens « rénovés », quid des biens à la sortie
- Plafond d'engagement mensuel dépenses recettes solde net 3,5 M€

k) La concession d'aménagement :

- La Concession d'aménagement entre la ville de VERNON et la SPL:
 - ✓ Durée 20 ans
 - ✓ Pendant la durée de la concession, la propriété du site est transférée à la SPL
 - ✓ modalités générales d'exécution de la concession,
 - ✓ modalités opérationnelles (acquisitions, ventes, marchés,..)
 - ✓ modalités financières (Budget, garanties d'emprunt)
 - ✓ modalités d'expiration de la concession
 - ✓ dispositions diverses (litiges)

l) Le règlement intérieur:

- Le règlement Intérieur: Précise les rôles, les pouvoirs, complète les statuts
- Présidence tournante 3 ans, Un Président, un DG et non un PDG
- Comité de contrôle: les DGS de chaque collectivité (CG, Cape, Ville de Vernon)

6. Interventions de l'assemblée

M. NGUYEN THANH rappelle que ce sont 400 emplois qui ont été supprimés.

Il souligne la « bizarrerie » de la situation qui consiste à ce que ce soit la ville de Vernon qui reprenne à l'euro symbolique un territoire dont les compétences relèvent de la Cape.

D'où cette réflexion quant à la constitution d'une SPL, en partenariat également avec le Conseil Général de l'Eure.

Il ajoute que cette situation est encore floue malgré les différentes études qui ont été récupérées.

Il confirme sa volonté de mener ce projet au mieux afin de « retrouver l'emploi et favoriser l'attractivité du site ».

S'agissant du CSADN, M. VOLPATTI précise que la Préfecture s'est engagée à ce que l'association occupe le site jusqu'au 31 décembre 2012, avec prise en charge par l'Etat.

Il souligne le problème du gardiennage qui va devenir urgent.

Il reconnaît que cet « héritage » est désormais une mission lourde qu'il convient de mener au mieux afin de faire de ce site, un lieu attractif et « riche ».

A la demande de la commission, une visite devrait être prochainement organisée.

M VOLPATTI rappelle que la réglementation prévoit que seuls les élus ont le droit de s'exprimer lors d'un Conseil Communautaire.

Cependant, en raison de leur présence et de l'objet de cette réunion, le public sera autorisé à intervenir en fin de séance.

Mme SIPMA pense que ce projet peut prétendre à des fonds européens. M VOLPATTI lui confirme que c'est la Région qui gèrera ses fonds à compter de 2013, mais qu'il est prévu de les solliciter via des subventions de droit commun.

M. POUCHIN s'inquiète de la prise en charge du problème d'accessibilité du site.

M NGUYEN THANH lui répond que la ville et le Conseil général envisagent des travaux de création de ronds-points afin de traverser le pont mais que ce point est complexe. Il évoque par ailleurs, la circulation difficile des camions, notamment à Vernonnet.

M. ROCHETTE rappelle qu'une fiche-action évoque ce point par le biais d'acquisition (s) foncière (s) et/ou une négociation avec la SNECMA, notamment.

M. VOLPATTI souligne également la nécessité de réfléchir sur le développement d'un réseau urbain au travers du Plan Local de Déplacement, qui est en cours d'élaboration.

M. METAYER s'inquiète de la fuite des écoles spécialisées, faute d'enseignants titulaires (cf. école d'ingénieurs de Val de Reuil).

M VOLPATTI lui confirme que le Rectorat sera associé en cas de projet d'installation de ce type d'enseignement sur le site.

M NGUYEN THANH appelle l'attention quant au coût engendré par l'implantation d'écoles spécialisées, voire de centres universitaires, A cela s'ajoutent les services qui devront être proposés aux entreprises. Il faudra trouver rapidement, selon lui, des recettes pour faire face à l'ensemble des travaux.

Mme SIPMA souhaite savoir si les habitants qui sont encore logés sur le site seront prioritaires lors de l'achat/vente des maisons ?

Il lui est répondu que 22 habitations sont louées à ce jour et qu'il est trop prématuré de répondre à cette question.

Par ailleurs, elle s'interroge sur le « déménagement » éventuel des activités du club de rugby au LRBA.

M VOLPATTI confirme les difficultés de gestion du stade de Vernonnet. Cependant, une remise en état et aux normes du complexe sportif du LRBA, s'avère nécessaire supposant donc, à court terme, un positionnement de la SPL sur ce point.

M ROCHETTE abonde en ce sens rappelant la notion de « bonne fortune » qui imposera une gestion affinée du budget de la SPL, afin de garantir un équilibre financier.

S'agissant des éléments de diagnostic territorial, Mme SIPMA se dit surprise du taux important de postes jugés difficiles à pourvoir (35%).

Un travail a été mené en partenariat avec Pôle-emploi et la Mission Locale sur ce sujet, qui confirme ce pourcentage.

M ROCHETTE confirme que les coûts de fonctionnement du site seront à la charge des futurs membres de la SPL, dès le 1^{er} janvier 2013. Chaque collectivité devra donc prendre à sa charge les différents contrats en cours (électricité, gaz, ...) avant remboursement par la SPL.

M NGUYEN THANH précise cependant que le Préfet de l'Eure s'est engagé à assumer certaines dépenses, tant que la ville de Vernon n'est pas officiellement propriétaire du site.

M VOLPATTI confirme l'écoute et le soutien de Monsieur le Préfet de l'Eure sur ce dossier.

Une personne de l'assemblée s'interroge sur les dégradations constatées dans les pavillons inoccupés à ce jour et sur leurs conséquences.

M NGUYEN THANH s'inquiète effectivement de cette situation. Il confirme avoir sollicité la possibilité de les relouer mais l'Etat ne le souhaite pas et envisage même de démolir les plus vétustes.

Annexe

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES ACTIONS COFINANCEES PAR L'ETAT CRSD DE VERNON

Fiche-action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût opération	Etat FRED / FNADT	Conseil général	Conseil régional	EPFN	Autres	Autofinancement (SPL)
AXE 1: La relance d'une activité économique en prise avec le territoire et les grands enjeux qui guident son développement									
1	SPL	Démolitions zone AB	2 005 000 €	1 000 000 €	0	260 000 €	300 000 €	0	445 000 €
2	SPL	Organiser le site AB en unité fonctionnelle	3 600 000 €	1 000 000 €	0	0	0	0	2 600 000 €
3	SPL	Pépinière d'entreprises	1 480 000 €	550 000 €	152 000 €	222 000 €	90 000 €	0	466 000 €
4	SPL	Hôtel entreprises	1 500 000 €	400 000 €	152 000 €	225 000 €	90 000 €	0	633 000 €
6	SPL	Remise en état de bâtiments conservés	1 420 000 €	700 000 €	0	0	0	0	720 000 €
7	SPL	Soutien à la création d'emploi dans les entreprises	500 000 €	500 000 €	0	0	0	0	0
AXE 2: Le développement d'une offre touristique nouvelle et le renforcement de l'offre sportive et de loisirs									
1	SPL	Installations sportives	990 000 €	198 000 €	198 000 €	198 000 €	0 €	99 000 € Com com Ecos	297 000 €

AXE 3: L'affirmation d'un site à l'urbanisme maîtrisé, à la gestion écoresponsable, en cohérence avec son territoire et l'environnement naturel exceptionnel dans lequel il s'inscrit

1	SPL	Etude pour l'installation d'un réseau d'énergie biomasse sur le site	80 000 €	20 000 €	0 €	24 000 €	0 €	20 000 € ADEME	16 000 €
---	-----	----------------------------------------------------------------------	----------	----------	-----	----------	-----	----------------	----------

AXE 4: Mise à niveau du site aux standards urbains et de développement durable

1	SPL	Assurer la pérennité du site et garantir l'attractivité	655 000 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	255 000 €
2	SPL	Assainissement	1 050 000 €	375 000 €	0 €	0 €	0 €	300 000 € Agence de l'Eau	375 000 €
3	Capex/SPL	Réseau d'adduction d'eau potable	570 000 €	321 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	249 000 €

AXE 5: Ingénierie, portage, promotion et prospection

1	Eure Expansion	Prospection EE	325 625 €	260 500 €	0 €	0 €	0 €	65 125 € Eure Expansion	0 €
2	SPL	Définition d'un schéma directeur d'aménagement	1 000 000 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €
TOTAL			14 275 625€	5 804 500 €	502 000 €	929 000 €	480 000 €	484 125 €	6 076 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h40.

Le Président,

Gérard VOLPATTI

